

Aux Députées et Députés

St-Aubin, le 30 janvier 2022

Objets de la session de février 2022 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

2021-DAEC-199 Adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP))

Le comité du Club des communes soutient l'adhésion.

2021-DAEC-200 Révision générale de la législation fribourgeoise en matière de marchés publics (LCMP

Le comité du Club des communes entre en matière sur cette révision générale, rendue nécessaire par l'adhésion à l'AIMP. Comparativement parlant, les autres cantons ont peu légiféré. Nous plaçons pour une loi cantonale aussi légère que possible, offrant, comme ses voisines, la plus grande marge de manœuvre aux collectivités publiques dans ce domaine déjà cadré par les règles fédérales, elles-mêmes conscrrites par les conventions et traités internationaux.

Le projet de loi limite la marge de manœuvre des collectivités publiques. En particulier, la nouveauté qu'est l'étude préliminaire nous paraît être une fausse bonne idée. Son caractère obligatoire porte atteinte à l'autonomie communale, sans réelle plus-value. D'une part, les communes procèdent elles-mêmes si nécessaire à une étude en tenant compte des circonstances du projet et de la procédure en vue des décisions de leur législatif ; d'autre part, le domaine des marchés publics impose lui-même les concours ou mandats d'études parallèles. Cette proposition, qui est une nouveauté fribourgeoise, va alourdir une procédure déjà fortement rigoureuse et impactante, les délais et va déstabiliser l'agilité économique.

Pour ces raisons, le comité du Club des communes demande la suppression de l'introduction d'une étude préliminaire (art. 11), en demandant de s'en tenir aux obligations déjà exigeantes, imposées par l'AIMP, à savoir le concours et les mandats d'étude parallèle.

2021-DEE-13 Décret relatif au subventionnement de la construction d'un nouveau bâtiment de l'Association du Centre professionnel (ACPC)

Le comité du Club des communes soutient le décret pour ce projet dont les communes vont supporter le 50% du coûts des investissements qui s'élèvent à plus de CHF 84 mios. Il estime important d'accompagner la conduite de ce projet pharaonique d'une communication régulière auprès des communes contributrices.



Nous nous tenons volontiers à votre entière disposition pour toute précision utile.

En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Katharina Thalmann
Présidente



Micheline Guerry
Directrice

